Image not found or type unknown

Demande de carte de resident de dix

Par **adhi**, le **04/08/2015** à **01:34**

je veux une aide concernant mon cas. suis en france depuis 1985 ,et je vis en vie commune avec la mère de mes enfants depuis 25 ans et nous avons 3 enfants tous de la nationalité francaise.c'est la cinquième fois que je prolonge ma carte d'un an .et poutant il y a un an que j'avais ecrit au prefet au service des etrangers pour la demande de carte resident,que la reponse du service m'avait demander de réitérer ma demmande au guichet de service des etrangers .ce que j'ai fais pour la cinquième fois,mais hélas ! je viens de recevoir un sms de la part de service des etrangers de passer pour retirer ma carte d'un an et poutant j'avais fait la demande de carte de resident. et je compte ne pas retirer la carte,et faire un procès au tribunal administrafif .quellles sont les procedures à suivre ? pourriez vous m'aider.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **09:08**

Bonjourrnrnla carte de résident est délivrée dans votre cas à titre discrétionnaire. Elle n'est point de droit contrairement à la carte VPVF en tant que parent d'enfant français.rnrnIl vous appartient d'en faire la demande. Si le préfecture vous renouvelle votre carte VPVF c'est bien que vous en avez demandé le renouvellement.rnrnRapprochez vous de votre préfecture pour suivre l'avancé de votre demande de carte de résident.rnrnRestant à votre disposition

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés